

MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES  
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Secrétariat général

Paris, le 20 DEC. 2013

Direction des ressources humaines

Les ministres

Sous-direction de la modernisation et de la gestion statutaires

à

bureau de la modernisation et de la gestion statutaires  
des corps de catégories B et C

Destinataires in fine

Ref : 13004246

Affaires suivie par : Simone HAYOT

Tél : 01 40 81 61 40- Fax : 01 40 81 75 90

Courriel : mgs2.mgs.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr

**Objet :** Procédure de nomination et d'affectation des lauréats des concours professionnels et tableaux d'avancement de Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable (SACCD) et de Technicien Supérieur du développement durable (TSDD) au titre de l'année 2013.

Je vous prie de trouver ci-après les modalités de nomination et d'affectation des lauréats des concours professionnels et tableaux d'avancement de secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable (SACDD) et de technicien supérieur du développement durable (TSDD) au titre de l'année 2013.

La nomination dans le nouveau grade et l'affectation sur le poste de promotion font l'objet de procédures dissociées.

La nomination dans le nouveau grade est effective rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Pour les promotions à SACDD de classe supérieure et à TSPDD, les lauréats ne sont pas soumis à affectation sur un nouveau poste.

Pour les promotions à SACDD de classe exceptionnelle et à TSCDD, les lauréats sont soumis à affectation sur un nouveau poste de manière à enrichir leur parcours professionnel selon l'une des deux possibilités suivantes :

- Première possibilité : ils peuvent, dès la publication des résultats des concours professionnels ou parution des tableaux d'avancement, se positionner sur la liste des postes offerts aux agents B+ du cycle de mobilité en cours, voire du prochain cycle de mobilité.

- Seconde possibilité : leur service conserve la possibilité de leur proposer un poste vacant de B+ de la structure, un poste de B+ créé à leur intention ou la reconfiguration de leur poste initial pour qu'il comprenne des missions de B+ et cela sans qu'il soit nécessaire de publier ces postes vacants ou ces créations ou reconfigurations de postes. Dans ces trois cas, la nouvelle fiche de poste sera transmise au bureau SG/DRH/MGS2 qui validera l'affectation sur le poste de promotion.

Je vous remercie de mettre en œuvre ces dispositions au bénéfice commun des promus et des services et de faire part au bureau SG/DRH/MGS2 de toute difficulté particulière.

Pour les Ministres et par délégation,  
Le directeur des ressources humaines

  
François CAZOTTES

**Copie à :RM3-GAP2-GAP3**

## LISTE DES DESTINATAIRES

### Liste des destinataires

#### **Mesdames et messieurs les préfets de région**

Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)  
Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile de France (DRIEA)  
Directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL Outre-mer)

**Madame et messieurs les responsables de zones de gouvernance des effectifs**  
de l'Administration centrale (SG/DRH/CRHAC)  
des services techniques centraux (SG/DRH/PPS)  
des Écoles (SG/SPES/ACCES)

**Monsieur le préfigurateur du Cerema**

**Monsieur le directeur général de Voies Navigables de France**

### Liste des destinataires en copie

#### **Mesdames et messieurs les préfets de département**

Directions départementales des territoires (DDT)  
Directions départementales des territoires et de la mer (DDTM)  
Direction des territoires, de l'alimentation et de la mer (DTAM Saint-Pierre et Miquelon)  
Directions de la mer Outre-mer (DM)  
Directions départementales de la protection des populations (DDPP)  
Directions départementales de la cohésion sociale (DDCS)  
Directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)

#### **Messieurs les préfets coordonnateurs des itinéraires routiers**

Directions interdépartementales des routes (DIR)

#### **Mesdames les directrices et messieurs les directeurs**

Centres d'études techniques de l'équipement (CETE)  
Centres de valorisation des ressources humaines (CVRH)  
Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU)  
Centre d'études des tunnels (CETU)  
Centre national des ponts de secours (CNPS)  
Centre d'études techniques maritimes et fluviales (CETMEF)  
Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France (DRIHL)  
Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France (DRIEE)  
Directions inter-régionales de la mer (DIRM)  
Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR)  
Mission interministérielle d'inspection du logement social (MILOS)  
Service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements (SETRA)  
Service technique des remontées mécaniques et des transports guidés (STRMTG)  
Ecole nationale des techniciens de l'équipement (ENTE)

Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE)  
Ecole nationale des ponts et chaussées (ENPC)

**Administration centrale du MEDDE et du METL**

Monsieur le Vice-président du conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD)

Monsieur le Commissaire général au développement durable, délégué interministériel au développement durable (CGDD)

Monsieur le directeur général des infrastructures, de transports et de la mer (DGITM)

Monsieur le directeur général de l'aviation civile (DGAC)

Monsieur le directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN)

Monsieur le directeur général de l'énergie et du climat (DGEC)

Madame la directrice générale de la prévention des risques (DGPR)

Monsieur le préfet, délégué interministériel à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL)

Madame la directrice des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA)

Monsieur le délégué interministériel à la sécurité routière

Monsieur le directeur des affaires européennes et internationales (SG/DAEI)

Madame la directrice de la communication (SG/DICOM)

Monsieur le directeur des affaires juridiques (SG/DAJ)

Monsieur le directeur des ressources humaines (SG/DRH)

Madame la chef du service des affaires financières (SG/SAF)

Monsieur le chef du service des politiques support et des systèmes d'information (SG/SPSSI)

Monsieur le chef du service du pilotage et de l'évolution des services (SG/SPES)

Monsieur le chef du service de défense, de sécurité et d'intelligence économique (SG/SDSIE)

Monsieur le directeur du centre de prestations et d'ingénierie informatiques (SG/SPSSI/CPII)

Monsieur le directeur du centre ministériel de valorisation des ressources humaines (SG/DRH/CMVRH)

Monsieur le sous-directeur des carrières et de l'encadrement (SG/DRH/CE)

Monsieur le sous-directeur de la modernisation et de la gestion statutaire (SG/DRH/MGS)

Monsieur le sous-directeur du recrutement et de la mobilité (SG/DRH/RM)

Monsieur le sous-directeur de la formation, des compétences et des qualifications (SG/DRH/FORCQ)

Madame la sous-directrice des politiques sociales, de la prévention et des pensions (SG/DRH/PSPP)

Madame la sous-directrice de la gestion administrative et de la paye (SG/DRH/GAP)